

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2025

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 03 Février 2025 s'est réuni le 13 février 2025 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 La Paterie 63480 Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.
Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.
Frédéric BATISSE, Nicolas GUILLOT (suppléant) représentant la commune de VERTOLAYE.
Jean-Luc SEYCHAL, Pascal TARRIT représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE
Didier FOURT, Simon GEILER représentant la commune de GRANDVAL.
André VOLDOIRE, Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (Suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Julien CAISSO.

Secrétaire de séance : Mr Philippe COSTE.

1 – Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 10/12/2024 (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Il est approuvé à l'unanimité.

2 – Protection sociale complémentaire : Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé [2025_01] (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président rappelle qu'il y aura une obligation d'une participation financière de l'employeur à hauteur de 15€ pour la protection sociale complémentaire santé à compter du 01/01/2026 pour chaque agent avec comme condition une mutuelle labellisée. Le CDG propose de lancer une procédure de mise en concurrence comme précédemment avec la prévoyance en 2024. Le Président rappelle que le syndicat a envoyé une lettre d'intention fin décembre 2024 car le dernier conseil de l'année était déjà passé.

Il est recommandé de prendre cette délibération mais elle n'engage en aucun cas les agents du syndicat à prendre la mutuelle qui sera retenue du CDG.

3 – Vote du Compte de Gestion et du compte administratif 2024 [2025_02]

(Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Président présente le compte administratif 2024 et précise que le compte administratif est identique au compte de gestion du Service de Gestion Comptable d'Ambert.

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote. Le Vice-Président, M. Frédéric BATISSE, est désigné pour faire voter le compte administratif 2024.

4 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 [2025_02] (Délibération à joindre avec la précédente délibération suite aux nouvelles directives) (Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement 2024 comme suit :

- 2 439.12€ au compte de dépense de fonctionnement en 002

- 278 255.42€ au compte de recette d'investissement en 001

5– Informations et questions diverses

- Intervention du Président au conseil municipal de la commune de Le Monestier :

Suite à la demande de M. le Maire de Le Monestier, le Président est intervenu à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2024. Il a expliqué aux élus le fonctionnement du syndicat mais aussi la suite de la fusion des syndicats de la Faye et du Fossat. Une liste de documents a été envoyée au secrétariat en janvier.

Pour rappel, il s'est déjà rendu à un précédent conseil syndical en compagnie du Président de la Faye.

- Courrier de Mme DAUPHIN (suite à la réception du courrier d'information sur les futurs travaux sur les captages 1 et 2 situés à Betonasse sur la commune de Vertolaye)

A la réception du courrier, le syndicat s'est rapproché du notaire qui était en charge de l'achat du terrain où se trouve la captage Betonasse 2 et l'a interrogé sur l'authenticité du document « vente fontaine », droit d'eau sur les parcelles dont le syndicat a acheté aux consorts BAUDRY.

Pour rappel, lors de l'enquête publique de la DUP, il n'y a pas eu mention du droit d'eau. Le courrier de réponse du syndicat a été envoyé en copie à la Sous-Préfecture d'Ambert sur d'autres sujets autres que le droit d'eau.

- Dossier Mme COSTE (Captage AIGLE 1, commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne)

Le Président a reçu le 24 janvier 2025 Mme COSTE et sa fille en présence d'un des fontainiers sur l'acquisition de 2 parcelles lui appartenant. Des propositions ont été faites mais n'ont pas été acceptées par les propriétaires. Les élus du conseil syndical proposent de faire un courrier en LRAR pour l'achat sur la parcelle où se trouve le regard pour un montant de 500€ avec un délai pour répondre à la proposition puis passé ce délai de lancer la procédure d'expropriation.

- Demande devis pour changement de devanture du bureau :

La devanture actuelle fait passer le froid depuis plusieurs années, le Président précise qu'il a reçu déjà un devis mais un peu onéreux, il a demandé 2 autres devis pour comparer.

- Conférence des maires le 04/02/2025 :

Le Président explique aux élus que le sujet principal était sur le transfert de l'eau et l'assainissement lors de la conférence des maires, un rapport de synthèse sur 2 grands principes (la Solidarité et la Proximité) a été envoyé avec la convocation.

Le sujet sur le transfert de la compétence eau et assainissement est toujours d'actualité. Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Mais le texte doit maintenant être examiné par l'assemblée nationale pour poursuivre son parcours législatif courant mi-mars.

- Formation sur la réglementation de l'eau à Estandeuil le 06 et 07 février :

La secrétaire du syndicat a pu assister à une formation délocalisée sur la réglementation de l'eau et il ressort de cette formation qu'il est nécessaire de reprendre le règlement de service du syndicat pour préciser certains points. Le Président précise qu'il faudrait aussi élaborer un règlement intérieur qui n'existe pas pour le moment et le soumettre au centre de gestion en commission de la FSSSCT pour avis.

- Prochaine date du conseil syndical :

Le Président propose la date du 19 mars ou du 20 mars. Un mail sera envoyé prochainement aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Le Président

SIAEP du Fossat
28 lieu-dit La Paterie
63480 MARAT
Tél. 04.73.95.26.34

Patrice DOUARRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe COSTE